EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/09/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION PARCS DE STATIONNEMENT A MANTES-LA-JOLIE ET MANTES-LA-VILLE : DISPOSITIONS TARIFAIRES

Date d'affichage de la	Date d'affichage de la	Secrétaire de séance
<u>convocation</u>	délibération	BREARD Jean-Claude
20/09/2024	02/10/2024	

Etaient présents : 108

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles. LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 25

AIT Eddie a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila BORDG Michaël a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan CALLONNEC Gaël a donné pouvoir à MINARIK Annie DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole DUMOULIN Pierre-Yves a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à GIRAUD Lionel FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine HAMARD Patricia a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine JALTIER Alec a donné pouvoir à WOTIN Maël JAUNET Suzanne a donné pouvoir à TURPIN Dominique KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric

MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry
MONNIER Georges a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
MOREAU Jean-Marie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
MULLER Guy a donné pouvoir à NICOLAS Christophe
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à PERRON Yann
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LECOLE Gilles

Absent(s) non représenté(s): 0

Absent(s) non excusé(s): 8

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, DAZELLE François, JUMEAUCOURT Philippe, NICOT Jean-Jacques, POURCHE Fabrice

127 POUR:

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE:

4 ABSTENTION:

GUILLAUME Cédric, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, NAUTH Cyril

2 NE PREND PAS PART:

GARAY François, MARIAGE Joël

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence parcs et aires de stationnement, la Communauté urbaine a en charge l'aménagement, la gestion, l'exploitation et le suivi de l'ensemble des parcs et aires de stationnement communautaires, qu'ils soient en ouvrage, en enclos, payants ou non. Elle a ainsi la responsabilité d'exploiter 21 parcs de stationnement et l'ensemble des aires de stationnement communautaires.

Les parcs de stationnement situés dans le centre-ville de Mantes-la-Jolie d'une part (Brieussel, Cœur de Mantes, Normandie, Marché, Vieux Pilori), et aux abords de la gare de Mantes-la-Jolie d'autre part (Gare Nord côté Mantes-la-Jolie, Gare Sud côté Mantes-la-Ville), sont exploités par la société Indigo respectivement depuis les 1er juin 2024 et 1er janvier 2023 au moyen de deux marchés de prestation.

Pour ces sept parcs de stationnement, le Conseil communautaire du 4 avril 2024 a approuvé de nouveaux tarifs harmonisés, en vigueur depuis le 1er juin 2024.

Toutefois, le parc de stationnement Gare Nord dispose d'une zone de dépose-minute, distincte de l'ouvrage principal et à vocation de stationnement de courte durée, dont la tarification n'a pas été mise en cohérence à l'occasion de cette précédente délibération.

Par conséquent, il est nécessaire de fixer, à compter du 1^{er} octobre 2024, de nouveaux tarifs applicables à ladite zone de dépose-minute :

- Fixation du tarif horaire à 1,40 €/heure pour les deux premières heures de stationnement, puis application d'un tarif dissuasif (11,20 €/heure) au-delà de deux heures jusqu'à atteindre un plafond de 35 € par jour. Cette disposition vise à dissuader le stationnement de moyenne et longue durée sur cette zone à vocation rotative;
- Introduction de 30 minutes gratuites, sur le dépose-minute et sur les deux parkings de gare voisins, par cohérence avec les autres parcs de stationnement mantais et pour permettre des courses rapides dans les commerces environnants.

A l'exception de ces modifications, la présente délibération reprend, sans les modifier, les tarifs des sept parcs de stationnement précités adoptés au Conseil communautaire du 4 avril 2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'abroger, à compter du 1^{er} octobre 2024, la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-04-04_32 du 4 avril 2024, fixant les tarifs des parcs de stationnement Brieussel, Cœur de Mantes, Gare Nord, Normandie, Marché et Vieux Pilori à Mantes-la-Jolie, et du parc de stationnement Gare Sud à Mantes-la-Ville,
- d'approuver, à compter du 1^{er} octobre 2024, les grilles tarifaires ci-annexées relatives aux parcs de stationnement Brieussel, Cœur de Mantes, Gare Nord, Normandie, Marché et Vieux Pilori à Mantes-la-Jolie,
- d'approuver, à compter du 1^{er} octobre 2024, la grille tarifaire ci-annexée relative au parc de stationnement Gare Sud à Mantes-la-Ville,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5215-20,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le marché n°2022-071 relatif à la gestion et l'exploitation de parcs de stationnement notifié le 17 octobre 2022, et notamment son lot n°2 attribué à la société Indigo,

VU le marché n°2024-101 relatif à la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement du centreville de Mantes-la-Jolie, notifié le 17 mai 2024 et attribué à la société Indigo,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-04-04_32 du 4 avril 2024, fixant les tarifs des parcs de stationnement Brieussel, Cœur de Mantes, Gare Nord, Normandie, Marché et Vieux Pilori à Mantes-la-Jolie, et du parc de stationnement Gare Sud à Mantes-la-Ville,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 17 septembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : ABROGE, à compter du 1^{er} octobre 2024, la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-04-04_32 du 4 avril 2024, fixant les tarifs des parcs de stationnement Brieussel, Cœur de Mantes, Gare Nord, Normandie, Marché et Vieux Pilori à Mantes-la-Jolie, et du parc de stationnement Gare Sud à Mantes-la-Ville.

ARTICLE 2: APPROUVE, à compter du 1^{er} octobre 2024, les grilles tarifaires ci-annexées relatives aux parcs de stationnement Brieussel, Cœur de Mantes, Gare Nord, Marché, Normandie et Vieux Pilori à Mantes-la-Jolie.

ARTICLE 3 : APPROUVE, à compter du 1^{er} octobre 2024, la grille tarifaire ci-annexée relative au parc de stationnement Gare Sud à Mantes-la-Ville.

ARTICLE 4: AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le ; 02/10/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 02/10/2024

Exécutoire le : 02/10/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification <u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Aubergenville, le 26 septembre 2024

POPESCU Cécile

sident